

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE-BRUAY ARTOIS LYS ROMANE

COMMUNE DE BEUVRY

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le public est informé que par arrêté en date du 17 juillet 2019, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane a prescrit la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Beuvry et que par délibération du Conseil Communautaire en date du 25 septembre 2019, les modalités de mise à disposition ont été définies.

Le projet de modification simplifiée porte sur l'ajustement de deux Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et de certaines dispositions du règlement du PLU.

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, **le projet de modification simplifiée accompagné d'un registre sera mis à la disposition du public du lundi 28 octobre 2019 au mardi 26 novembre 2019 inclus :**

- **en mairie de Beuvry**, Place de la Liberté, 62660 BEUVRY : les jours ouvrables aux heures d'ouverture habituelles : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.
- **à la Communauté d'Agglomération** dans un local dédié situé à l'adresse suivante : Antenne de Nœux-les-Mines – Direction de l'Urbanisme – 138b rue Léon Blum 62 290 NOEUX-LES-MINES, les jours ouvrables et aux heures d'ouverture des services communautaires : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi.

Tout au long de la mise à disposition, le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie ou à l'antenne de Nœux-les-Mines, et consigner ses observations soit sur les registres, soit les adresser par écrit avec la mention « modification simplifiée du PLU de Beuvry », à la **Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane – Direction de l'Urbanisme – 100 avenue de Londres BP 548 62411 BETHUNE.**

Le public pourra également consulter le dossier sur le site internet de la Communauté d'Agglomération : **www.bethunebruay.fr**

Afin de permettre à tous d'accéder aux données dématérialisées, un poste informatique sera gracieusement mis à disposition du public à l'antenne de Nœux-les-Mines (138b rue Léon Blum) de la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane, aux jours et horaires d'ouverture habituels mentionnés ci-dessus.

Le dossier de modification simplifiée, en version papier et version dématérialisée, comportera la note de présentation et les avis des personnes publiques associées reçus.

A l'issue de la mise à disposition, la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Beuvry sera approuvée par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane.

Des informations complémentaires peuvent être demandées à la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane - Direction de l'Urbanisme et de la Mobilité – Service Planification - tél : 03.21.54.78.00

**Le Conseiller Délégué,
Pascal BAROIS**

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres C.S. 40548 62411 BETHUNE Cedex
Tél. : 03.21.61.50.00 | Fax : 03.21.61.35.48 | contact@bethunebruay.fr | www.bethunebruay.fr

